

---

# NORME INTERNATIONALE 3045

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Huile essentielle de bay

*Oil of bay*

Première édition — 1974-03-01

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO 3045:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/44adad21-ecdc-4a0f-b2de-419962d2e37f/iso-3045-1974>

---

CDU 668.526.73.004.1

Réf. N° : ISO 3045-1974 (F)

Descripteurs : huile essentielle, bay, spécification, spécification de matière.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3045 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et soumise aux Comités Membres en janvier 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Australie	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Thaïlande
Bulgarie	Nouvelle-Zélande	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie
Espagne	Portugal	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Huile essentielle de bay

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de bay, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles – Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles – Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO/R 212, *Huiles essentielles – Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO/R 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO 1272, *Évaluation de la teneur en phénols des huiles essentielles.*<sup>1)</sup>

## 3 DÉFINITION

**huile essentielle de bay** : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des feuilles de *Pimenta racemosa* (P. Miller) J.W. Moore.

## 4 SPÉCIFICATIONS

### 4.1 Aspect

Liquide mobile limpide.

### 4.2 Couleur

Brun foncé.

### 4.3 Odeur

Caractéristique rappelant l'eugénoï.

### 4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,943

Maximum : 0,984

### 4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,505 0

Maximum : 1,517 0

### 4.6 Teneur en phénols

Minimum : 50 % (V/V).

## 5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir ISO/R 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml

## 6 MÉTHODES D'ESSAIS

### 6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO/R 279.

### 6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO/R 280.

### 6.3 Teneur en phénols

Voir ISO 1272.

## 7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

1) Actuellement au stade de projet.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3045:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/44adad21-ecdc-4a0f-b2de-419962d2e37f/iso-3045-1974>